

**RAPPORT DE MINORITÉ DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner**

**l'Exposé de motifs et projet de budgets des charges et revenus de fonctionnement de  
l'Etat de Vaud pour l'année 2022 ainsi que d'investissement pour l'année 2022**

**1. PREAMBULE**

La minorité de la Commission est composée de M. Hadrien Buclin, auteur du présent rapport.

**2. POSITION DE LA MINORITÉ**

La minorité n'est pas satisfaite du budget 2022 tel que présenté par le Conseil d'Etat. En particulier, ce budget n'est pas à la hauteur de l'urgence climatique que le Grand Conseil a proclamé à travers le vote d'une résolution. Rappelons que le Grand Conseil a également voté une initiative pour un fonds de 300 millions en faveur de la transition énergétique, notamment pour le soutien au développement des énergies renouvelables locales, telles que l'énergie solaire, la géothermie de petite et moyenne profondeur et la biomasse. Compte tenu de l'urgence de la situation, une première tranche d'investissements visant à mettre en œuvre cette initiative aurait dû être prévue au budget 2022. Ce n'est pas le cas. La minorité estime également que ce budget ne consacre pas suffisamment de moyens pour le soutien aux habitant.e.s précarisés et pour le renforcement de secteurs du service public cantonal qui souffrent de sous-dotations. Enfin, la minorité appelle à un effort plus conséquent pour soutenir certains milieux durement éprouvés par la pandémie de Covid, en particulier les actrices et acteurs culturels. La minorité propose donc une série d'amendements qui sont présentés ci-dessous au point 6 du présent rapport.

Au chapitre de la politique fiscale, la minorité s'oppose à certains des nouveaux allègements fiscaux prévus. En effet, ceux-ci profitent avant tout et de manière disproportionnée aux contribuables aisés. A l'inverse, nous réclamons une augmentation plus conséquente de la déduction fiscale en faveur des contribuables modestes, pour compenser une augmentation de la charge fiscale intervenue suite à une décision prise par le Grand Conseil en 2018 (voir point 3 du présent rapport).

Afin de dégager une marge de manœuvre budgétaire pour financer les amendements soumis par la minorité au vote du Grand Conseil compte tenu du principe constitutionnel dit du petit équilibre, il est proposé de réévaluer le montant budgété comme revenu au titre de la redistribution du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS). Le budget présenté par le Conseil d'Etat annonce un revenu de 124 millions en provenance de la BNS. Or, la BNS versera, selon son résultat intermédiaire au 30 septembre 2021, un montant de 374 millions à l'Etat de Vaud pour 2022, soit 250 millions de plus que ce qui est budgété par le Conseil d'Etat. Cette sous-estimation du revenu de la BNS dans le projet de budget du Conseil d'Etat pose problème du point de vue de la sincérité budgétaire. Le projet de budget fait croire à un déficit, alors même que les comptes seront très probablement excédentaires ! Ce d'autant que les recettes fiscales, elles aussi, sont budgétées par le Conseil d'Etat de manière très prudente : les montants budgétés, à hauteur de 6,4 milliards de recettes fiscales, sont ainsi inférieurs aux recettes fiscales de 7 milliards enregistrées aux comptes 2020.

**3. RÉVISIONS DE LA LOI SUR LES IMPÔTS DIRECTS CANTONAUX**

La minorité appelle à refuser les allègements fiscaux qui profitent avant tout et de manière disproportionnée à des contribuables aisés. Elle s'opposera donc à la modification de l'article 49 de la Loi sur les impôts directs cantonaux (LI) qui prévoit de réduire l'imposition des retraits de capitaux issus

des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> piliers. La minorité s'oppose également à la révision de l'article 56 de la LI qui introduit une réduction de l'imposition sur la fortune composée de titres d'entreprises non-cotées en bourse, qualifiées d'outils de travail des entrepreneurs. Cette réduction d'impôt est une revendication du Centre patronal vaudois<sup>1</sup>. Rappelons enfin que ces allègements fiscaux provoquent également des pertes pour les communes, dont certaines connaissent déjà des déficits, et que ces dernières n'ont pas été consultées à propos de ces allègements fiscaux.

Alors que des allègements fiscaux sont, une nouvelle fois, accordés aux contribuables aisés, les contribuables les plus modestes ne profitent pas d'une politique aussi accommodante : l'augmentation de 200 francs de la déduction pour contribuables modestes proposée par le Conseil d'Etat suite à la prise en considération par le Grand Conseil de la motion de Marc Vuilleumier s'avère insuffisante pour compenser la hausse de la charge fiscale intervenue pour certains contribuables modestes, notamment les bénéficiaires de PC et de rente-pont, suite à une décision du Grand Conseil entrée en vigueur en 2020. La minorité propose d'augmenter de 600 francs, au lieu de 200 francs, cette déduction et de refuser la réduction proposée de la déduction pour les époux.

#### **4. DÉCRET PERMETTANT L'OCTROI D'UNE AIDE A FONDS PERDUS AUX INDÉPENDANTS**

Le décret proposé permet d'attribuer une aide à fonds perdus pour les indépendant.e.s précarisés par la pandémie de Covid-19 et par les mesures de restrictions de l'activité qui en ont résulté. Cette aide serait débloquée de manière subsidiaire et complémentaire par rapport aux autres aides pour cas de rigueur débloquées au niveau fédéral et cantonal, afin notamment de soutenir les petits indépendant.e.s qui sont passés entre les mailles du filet d'aides, par exemple en raison d'un chiffre d'affaires très faible. La minorité appelle à soutenir ce décret.

#### **5. DÉCRET POUR LE FONDS DE SOUTIEN A L'ÉCONOMIE**

La minorité ne peut pas appuyer le décret dans sa forme actuelle. En effet, les aides prévues devraient impérativement être conditionnées par des critères liés à l'absence de bénéfice et au remboursement des aides dans le cas où une entreprise déclare un bénéfice en 2021 et 2022. Si le Grand Conseil accepte l'entrée en matière sur ce décret, la minorité proposera un amendement en ce sens.

#### **6. AMENDEMENTS AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

La minorité propose les amendements suivants, déjà déposés en Commission des finances :

##### Direction générale de l'enseignement obligatoire

+ **1'200'000 francs** : renfort de personnel pour la psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire, en particulier pour combler les retards d'apprentissage dus à la pandémie, notamment au port du masque par les enseignants qui aggravent les difficultés de langage, d'apprentissage de la lecture et de compréhension, en particulier chez les élèves allophones

+ **837'000 francs** : financement d'une décharge d'enseignement de deux périodes pour les « référents durabilité » dans chaque établissement de l'enseignement obligatoire, prévus dans le cadre du plan climat (il s'agit d'éviter que les établissements financent cette décharge d'enseignement en renonçant à d'autres activités prévues dans le cadre de leur budget)

##### Direction générale de l'enseignement postobligatoire

+ **384'000 francs** : financement d'une décharge d'enseignement de deux périodes pour les « référents durabilité » dans chaque établissement

---

<sup>1</sup> Centre patronal, « Actions non cotées : l'imposition vaudoise reste bien trop lourde », 1<sup>er</sup> février 2021.

#### Service des affaires culturelles

+ **500'000 francs** : augmentation du Fonds cantonal des arts de la scène ; le Fonds cantonal des arts de la scène finance notamment les salaires au sein des compagnies de théâtre, danse, etc., secteur caractérisé par une précarité aggravée par la pandémie de Covid puis par la baisse de fréquentation des spectacles en raison de l'introduction du certificat Covid.

+ **5'000'000 francs** : création d'un Fonds cantonal pour la recherche artistique, pour la pérennisation d'une partie des aides Covid aux créatrices et créateurs.

#### Système de santé

+ **4'000'000 francs** à l'AVASAD : renforts de personnel soignants et administratifs afin de réduire les sous-effectifs et la pression exercée sur le personnel.

#### Administration générale de la Direction générale de la cohésion sociale

+ **360'000 francs** : renfort de personnel à l'Office vaudois de l'assurance-maladie pour la ligne téléphonique ouverte au public et pour le traitement des dossiers de demandes de subsides.

#### Prestations financières et insertion

+ **800'000 francs** : subvention aux associations d'aide alimentaire d'urgence qui constate une augmentation durable des besoins suite à la pandémie de Covid<sup>2</sup>.

#### Service de la population

+ **240'000 francs** : créations de postes à l'état civil pour combler les retards dans le traitement des dossiers ; rappelons que ces retards posent de nombreux problèmes (p. ex. difficulté de toucher des allocations familiales avant d'avoir reçu un acte de naissance, etc.).

#### Direction générale de la mobilité et des routes

+ **50'000'000 francs** : mise en œuvre d'une offre d'abonnements aux transports publics régionaux à prix réduit, en faveur des personnes au revenu modeste (soit les 276'000 personnes environ au bénéfice d'un subside à l'assurance-maladie).

#### Service d'analyse et de gestion financières

+ **125'000'000 francs** : revenu supplémentaire lié à une réévaluation de la redistribution du bénéfice de la BNS pour 2022.

### 7. CONCLUSION

En conclusion, la minorité appelle à soutenir les amendements proposés ci-dessus. Si ces derniers sont rejetés par le Grand Conseil, la minorité refusera le budget.

Lausanne, le 12 novembre 2021

*Le rapporteur :*  
*(Signé) Hadrien Buclin*

---

<sup>2</sup> Voir par exemple à ce sujet : *Rtsinfo*, « Opération de récolte alimentaire pour les plus démunis dans le canton de Vaud », 29 octobre 2021.